



L'école aux quotidiens

La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un évènement récent, entrées libres interroge une personnalité, du monde scolaire ou non. L'occasion, pour elle, de nous proposer un éclairage différent, un commentaire personnel, voire d'interroger la question ainsi posée. Et vous, qu'en pensez-vous?

LE SOIR

08/04/2008

PLUS D'AUTONOMIE POUR LES DYSLEXIQUES

Une société belge, *Sensotec*, a développé un logiciel destiné à aider les dyslexiques à lire et à écrire plus rapidement et sans faute. À l'aide d'un scanner, la personne numérise un texte puis le logiciel le lui lit. En même temps, la phrase est surlignée en jaune, et le mot prononcé en vert. L'utilisateur voit alors exactement où il est dans le texte et comprend à la même vitesse que les autres. Ce logiciel est agréé par la Communauté française depuis juin 2007 et est disponible pour les écoles de l'enseignement normal et spécialisé.

Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Jean-François DELSARTE, Secrétaire général adjoint de la Fédération de l'enseignement fondamental catholique:**

"Tout d'abord, soyons clair: on peut corriger une dyslexie, on peut essayer de la maîtriser, mais il n'est pas possible de la soigner. Ce logiciel n'est donc pas un outil à vocation thérapeutique et ne remplace pas le travail indispensable effectué par les logopèdes en cas de dyslexie. Mais, l'ayant testé, je peux assurer que ce programme représente une aide



Photo: François TEFNIN

intéressante à la lecture, et qu'il a également une vocation à caractère orthographique. Il permet en effet à l'enfant de lire, à la vitesse qu'il souhaite, tous les textes qu'on lui présente. La lecture n'est ainsi plus un frein à l'acquisition de compétences disciplinaires. Et au niveau de l'orthographe, si l'enfant écrit de manière phonétique, le logiciel lui propose aussitôt une correction orthographique. Il est très intéressant que le logiciel reconnaisse l'expression phonétique du mot.

Globalement, je vois surtout dans cet outil un intérêt pour l'enfant de fin du primaire ou début du secondaire, qui est déjà autonome (qui peut par exemple scanner des textes lui-même ou les suivre avec un

casque audio). Dans le secondaire, ce système a, selon moi, beaucoup de sens car il permet au jeune d'éviter d'avoir un sentiment d'abandon, d'exclusion; il n'est pas non plus pénalisé au niveau des apprentissages. Des documents à lire pourraient, en effet, le freiner dans l'acquisition de compétences disciplinaires. Dans l'enseignement spécialisé, j'y vois un intérêt pour les écoles qui scolarisent des enfants avec des troubles de l'apprentissage (type 8, maturité IV), à la fin des apprentissages fondamentaux, en préparation à l'insertion dans le secondaire. Les dyslexiques vont d'ailleurs principalement dans le secondaire ordinaire.

Ce logiciel est, me semble-t-il, le premier outil aussi sophistiqué en la matière. Il existe à ma connaissance un autre programme, «The Rosetta Stone», destiné surtout à l'apprentissage des langues, par traduction vocale. C'est aussi très intéressant pour les enfants dyslexiques, qui ont souvent des difficultés pour appliquer les consignes. C'est la consigne de la lecture qui est problématique, pas le concept. L'essentiel, c'est que ces nouveautés technologiques soient au service de la rééducation, pour une meilleure autonomie des enfants et adolescents. Il n'y a effectivement rien de pire pour eux que de se sentir dépendants des autres!". ■

BRIGITTE GERARD

10/04/2008

QUELLE RÉGULATION POUR L'ÉCOLE À DOMICILE?

Dans notre pays, environ un millier d'enfants sont instruits à la maison ou en classes privées. C'est à eux que s'adresse le projet de décret voté par le parlement de la Communauté française, encadrant l'enseignement à domicile. Les parents qui choisissent celui-ci ou une école privée auront désormais deux obligations: se soumettre aux contrôles et présenter leurs enfants aux examens certificatifs, à chaque passage de cycle. Le Service général de l'Inspection contrôlera aussi les moyens pédagogiques mis en œuvre pour assurer l'enseignement. Si ceux-ci ne sont pas suffisants ou en cas d'échec aux examens, l'enfant sera prié d'intégrer une école "classique". BG

Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Christine BRABANT, chercheuse à l'Université de Sherbrooke, au Québec:**

"Dans mon mémoire, j'avais dressé un premier portrait sociodémographique et motivationnel des familles qui pratiquent l'éducation à domicile au Québec. Les conclusions de l'étude décrivaient un groupe très semblable à la population générale aux plans du revenu familial et du lieu de résidence, par exemple, mais distinct par le niveau de scolarité des parents (très supérieur à la population générale). Les principales motivations des parents sont le désir de vivre un projet d'apprentissage en famille, la volonté d'offrir un enrichissement des programmes à leurs enfants et une critique de l'organisation pédagogique et sociale de l'école.

Je réalise à présent une recherche de doctorat portant sur la gouvernance de l'éducation à domicile. Au Québec aussi, les autorités scolaires prennent de plus en plus conscience de ce mouvement grandissant et cherchent à mieux l'encadrer. Selon moi, les parents-éducateurs (ou parents-enseignants) pourraient, si on les invitait à prendre la parole au sein de l'institution éducative, participer à sa réflexivité et à son renouvellement. Ma recherche vise à favori-

ser la prise de parole et l'action démocratique des groupes de parents-éducateurs en soutenant un processus de réflexion collective et leur recherche d'un partenariat avec les autorités scolaires. Cette thèse fait le pari de la possibilité d'un apprentissage de toute l'institution scolaire à partir des expérimentations des parents-éducateurs dans leur contexte éducatif particulier.

Il est clair que l'éducation à domicile peut être efficace. Plusieurs recherches l'ont déjà démontré, que ce soit en mesurant le niveau de réussite «scolaire» des enfants éduqués à domicile, leur développement socio-affectif ou leur insertion sociale à l'âge adulte. On ne sait pas avec certitude, toutefois, dans quelle proportion ces enfants réussissent. Mais c'est d'après moi dans l'attitude des États envers ce mouvement éducatif moderne que reposent les conditions de la réussite éducative du plus grand nombre. En effet, à cause d'une ignorance de cette nouvelle forme d'éducation, les intervenants scolaires construisent souvent leurs pratiques d'encadrement sur la base d'un mépris des compétences parentales, de pratiques coercitives et sur l'imposition du modèle scolaire. Cette attitude repousse les familles vers l'isolement et le repli, ce qui les prive d'un partage de compétences avec le système éducatif. Cela prive également les systèmes d'éducation d'un regard critique extérieur et d'un terrain d'expérimentation éducationnelle et sociale.

Les États-Unis et le Canada anglais ont développé ces dernières années toute une panoplie de mesures de coopération avec les familles qui font ce choix (centre de ressources pédagogiques pour les parents, offre de fréquentation scolaire à temps partiel, etc.). Et c'est davantage ce type de relation que souhaitent les parents-éducateurs. Je suis portée à favoriser cette approche pragmatique qui vise la mise en commun des énergies et des compétences pour le développe-



Photo: Philippe GERON

Comment assurer un enseignement de qualité pour tous? Même à la maison.

ment des enfants, plutôt qu'une approche de contrôle legaliste qui s'avère, selon mes observations, peu efficace. Il est à souhaiter que les États où la régulation de cette pratique est en mouvance (comme le Québec et la Belgique) sauront apprendre des succès et des erreurs des États plus avancés sur la question". ■

LA REVUE des revues

■ CAHIERS PÉDAGOGIQUES (CRAP)

N°462, avril 2008, "La littérature de jeunesse, une nouvelle discipline scolaire?"

■ LE MONDE DE L'ÉDUCATION

N°368, avril 2008, "Génération Digital Natives"
N°369, mai 2008, "Malaise dans le primaire" - "La révolution réac" - "Qui forme l'élite?"

■ SCIENCES HUMAINES

N°192, avril 2008, "Enseigner - L'invention au quotidien"
N°193, mai 2008, "Les âges de la vie"

■ TRACES DE CHANGEMENTS

N°185, mars-avril 2008, "Bons lecteurs - Mauvaise langue"

■ ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ACTUALITÉS (France)

N°322, mars 2008, "Ces élèves venus d'ailleurs"
N°323, avril 2008, "Quand la recherche se fait action"